

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SUPER DECAPANT

1. 1. 1. Contient: • hydroxyde de sodium

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Décapant

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur

REMA GROUPE

5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr

Fabricant

SANI MARC

Rue de la Chénaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél : +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
Centre Antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

1. 5. Formule: 190802V2

1. 6. N° code du produit: 190802V2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient: • hydroxyde de sodium

2. 2. 3. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2. 2. 4. Prévention: P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention:

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2. 2. 6. Stockage:

2. 2. 7. Elimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/ nationale

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- 2-butoxyéthanol; ether monobutyle de d'éthylène glycol; butylglycol
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 246
- hydroxyde de sodium
- N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314
- (Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)
- Divers :
VME mg/m³ = 2
- 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylène glycol
- N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336
- Divers :
VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568
- Xylène sulfonate de sodium
- N° CE: 215-090-9 - N° CAS: 1300-72-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513350-56
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
- 2-aminoéthanol; éthanolamine
- N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314
- (STOT SE 3; H335: C >= 5%)
- Divers :
VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15
- alcool gras ethoxylé
- N° CAS: 68439-46-3
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- éthylènediaminetétraacetate-de-tétrasonium
- N° Id: 607-428-00-2 - N° CE: 200-573-9 - N° CAS: 64-02-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Risque de lésions oculaires graves
4. 2. 4. Ingestion:	graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser les moyens d'extinction spécifique du produit cause de l'incendie
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits. Conservé le produit dans son emballage d'origine.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du gel.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 246 • hydroxyde de sodium : VME mg/m³ = 2 • 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568 • 2-aminoéthanol; éthanolamine : VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 663 mg/m³, 135 ppm

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 75 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 89 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 49 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 426 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 123 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 38 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 44,5 mg/kg p.c. /jour

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

DNEL

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,2 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion: 13,4 mg/kg p.c. /jour

Composant: 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2

DNEL

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 553,5 mg/m³

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 50,6 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 369 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 18,1 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 43,9 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,3 mg/kg p.c. /jour

Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 1 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation: 3,3 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 0,24 mg/kg p.c. /jour

DNEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

	Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation: 2 mg/m ³ DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,75 mg/kg p.c. /jour
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains:	Porter des gants appropriés: gants en Néoprène
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	combinaison de protection complète contre les produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 2. 5. Protection individuelle:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	13,5
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1,080 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 10. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit violemment au contact de: les acides
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

11. 2. Toxicité aiguë:

- | | |
|----------------------------------|---|
| 11. 2. 1. Inhalation: | Irite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Provoque de graves brûlures. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Risque de lésions oculaires graves. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponible |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination) |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3266 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient de l'hydroxyde de sodium) |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 8 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 80 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | C5 274 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBC02 |
| 14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: | E |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 8 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | Non |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-A, S-B |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: | 8 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Composition suivant le règlement CEE 648/2004 : agents de surface non ioniques <5% agents de surface anioniques <5% EDTA et sels <5%
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	27/06/00
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	02/10/17
16. 5. 3. Date de révision:	18/01/18
16. 5. 4. Version:	13
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2-16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SUPER DECAPANT

Version: 13

Date de révision: 18/01/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

16. 6. Réalisé par: